L'OVE publie un nouveau cahier sur le véhicule autonome

Rueil-Malmaison, le 08 février 2016 – Un mois après le CES de Las Vegas, où la voiture connectée a tenu la vedette, l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise publie son nouveau cahier intitulé « Le véhicule autonome : c'est déjà demain ». Il met en exergue les avantages de cette technologie révolutionnaire pour la société mais aussi les obstacles qui devront être levés pour son déploiement. Une révolution aux enjeux multiples est donc en marche dans le monde de l'automobile.

«*L'automatisation de la conduite est plus qu'un simple projet et devrait se généraliser d'ici 2020. Cependant, elle sera graduelle. Ainsi, ce ne sera pas la mort de l'automobile, mais son avènement dans l'industrie du XXIème siècle*», explique Bernard Fourniou, Président de l'OVE.

Les conditions du succès du véhicule autonome…

Même si équipementiers, constructeurs, géants de l'Internet et acteurs de la mobilité travaillent déjà depuis plus de 30 ans sur le thème de la voiture autonome, la technologie n'est pas prête à 100%. Certaines innovations, comme le régulateur de vitesse adaptatif, rendent d'ores et déjà possible une automatisation partielle de la conduite. Mais les industriels doivent encore progresser dans plusieurs domaines (capteurs, intelligence artificielle, interface homme-machine).

Notamment en ce qui concerne les IHM. En effet, l'adhésion à la voiture autonome passera nécessairement par la confiance absolue des conducteurs en la technologie des véhicules. C'est tout l'enjeu des interfaces homme-machine (IHM), qui doivent permettre la délégation de conduite à l'électronique, sous certaines conditions, puis la reprise des commandes par le conducteur.

La cartographie numérique est un autre enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs qui travaillent sur la voiture autonome. Par rapport à une carte classique, la carte HD se distingue par une précision encore accrue, indispensable pour le bon fonctionnement des futurs véhicules autonomes. Les constructeurs sont bien conscients de cet enjeu et ont investi dans les leaders du secteur.

Enfin, la protection contre le risque de piratage est un véritable pré-requis pour tout véhicule autonome. Car à partir du moment où le véhicule devient connecté, il s'expose fatalement à des risques d'intrusion. Dans ce domaine également, l'heure est aux grandes manœuvres entre équipementiers et constructeurs pour acquérir les meilleures technologies.

L'avènement du véhicule autonome sera donc clairement progressif. *«Les constructeurs automobiles ont raison d'introduire progressivement les fonctions d'assistance. Cela permet d'avoir un retour d'expérience, en corrigeant les éventuels défauts»*, observe Bernard Fourniou.

… mais des obstacles juridiques demeurent

Même quand elle sera prête, cette technologie ne pourra se déployer qu'à la condition qu'un corpus juridique adapté soit créé. Car en l'état, la législation est inadaptée.

Aujourd'hui, le droit, notamment l'article 8 de la Convention de Vienne sur la circulation routière du 8 novembre 1968, prévoit qu'un véhicule ne peut se déplacer sans qu'un conducteur ne soit en mesure d'en assurer les manœuvres permanentes. Le législateur va devoir rapidement mettre en place un corpus juridique, qui régira et permettra le développement et la mise en circulation du véhicule robotisé indépendant et autonome conduisant des personnes ou des biens.

La question de la responsabilité civile et pénale des utilisateurs en cas d'accident va également se poser. Qui du constructeur, du programmateur, du concepteur des algorithmes du véhicule, sera responsable dans le cadre d'un accident impliquant un véhicule autonome ? Où seront les responsabilités en cas de défaillance technique du véhicule ?

La voiture autonome : une solution idéale pour la vie quotidienne ?

Avec 1,2 million de personnes tuées sur les routes dans le monde chaque année, et près de 50 millions de blessés selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'attente principale des automobilistes sur la voiture autonome est bien celle du gain en matière de sécurité. D'autant plus que dans 9 cas sur 10, l'accident est dû à une erreur humaine.

Par ailleurs, avec 35 heures par Français et par an perdues dans les embouteillages, l'automatisation du véhicule pourrait également réduire significativement ces encombrements en milieu urbain. En effet, grâce aux données de circulation disponibles dans le Cloud, la voiture autonome devrait être capable de calculer un itinéraire alternatif et moins encombré selon le niveau de circulation.

Outre des gains de temps et de sécurité, le véhicule autonome permettra sans doute de réaliser des économies de carburant grâce à une meilleure adaptation de la vitesse au trafic via l'ordinateur. Sans oublier un dernier avantage, non négligeable celui-ci : en se garant toute seule et grâce à la haute précision de la technologie, la voiture autonome mettra peut-être fin au casse-tête du parking, surtout en ville.

A propos de l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise - www.observatoire-vehicule-entreprise.com
L'Observatoire du Véhicule d'Entreprise est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Il a pour vocation d'analyser les grandes tendances du marché de la mobilité en France et en Europe. Organisme indépendant, l'OVE intervient sur tous les thèmes d'actualité qui peuvent faire avancer le marché et donne aux décideurs des informations éclairées pour faire des choix pertinents en matière de véhicules d'entreprise. L'OVE réalise notamment des études, des tests, des essais comparatifs et organise des conférences thématiques.